

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Cormier	Numéro de permis 2014984	Date d'inspection Le 24 février 2021	
Nom de l'établissement GARDERIE MYRABEL		Numéro de téléphone (506) 744-0781	
Adresse 5418 134 Route Cocagne NB E4R 3P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie LeBlanc		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est allé faire une inspection de surveillance en après-midi.

Le ratio est respecté lors de la visite.

COVID-19: le dépistage a été fait à l'arrivée du mentor en assurance de la qualité. Le mentor observe le port du masque, liste de tâches ménagère, etc.

La mentor en assurance de la qualité à eu une discussion avec l'administratrice des documents qui doivent facilement accessible.

La mentor en assurance de la qualité à observer une planification des acitivités à jour.

La mentor en assurance de la qualité observe des interactions positives.

original signé par
Sylvie LeBlanc

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 février 2021

Date

original signé par
Julie Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 février 2021

Date